

Nouveau

# GESTION PILOTÉE

## Evolution*vie*

Laissez-vous porter  
et bénéficiez des  
conseils en allocation  
d'actifs d'une  
société de gestion  
spécialiste des  
marchés financiers

La gestion pilotée est idéale pour ceux qui n'ont pas les connaissances financières suffisantes pour diversifier au mieux leur contrat, ou qui n'ont tout simplement pas le temps de s'en occuper. Avec la gestion pilotée du contrat d'assurance vie Evolution Vie, vous bénéficiez du savoir-faire de la société de gestion Fidelity International.

### UN CONSEIL DISPENSÉ PAR DES PROS

- ✓ Accessible (dès 500 €)
- ✓ Compétitif (coût de la gestion pilotée : +0,20% de frais de gestion annuels sur la part des droits exprimés en unités de compte)
- ✓ Sans engagement
- ✓ En architecture ouverte (Fidelity International dispose d'un univers d'investissement d'une centaine de supports en unités de compte qui présentent un risque de perte en capital)

### PAR UNE SOCIÉTÉ DE GESTION RENOMMÉE



- ✓ 50 ans d'expérience et une présence dans 25 pays
- ✓ Plus de 2,4 millions de clients dans le monde
- ✓ 331 milliards d'euros d'actifs sous gestion à travers le monde

Données au 31/12/2018

**Les frais dans le cadre de la gestion pilotée du contrat d'assurance vie Evolution Vie sont concurrentiels ! Ainsi vous bénéficiez d'un service d'experts à moindres frais.**

- 0% de frais d'entrée.
- 0,60% de frais de gestion annuels sur la quote-part investie sur le support en euros Aviva Actif Garanti.
- 0,80% de frais de gestion annuels sur la part des droits exprimés en unités de compte.
- 0% de frais en cas de changement de mode de gestion (gestion libre / gestion pilotée).
- 0% de frais en cas de changement de profil de gestion pilotée (Modéré, Équilibre, Dynamique).

Pour en savoir plus sur les frais d'Evolution Vie, veuillez consulter la notice et le document d'informations clés, accessibles sur [www.assurancevie.com](http://www.assurancevie.com).

Pour bénéficier de la gestion pilotée du contrat Evolution Vie rien de plus simple ! En premier lieu il faut définir votre profil investisseur. Il suffit ensuite de sélectionner le mode de gestion pilotée dans le bulletin de demande d'adhésion.

A  
D  
H  
É  
R  
E  
R



#### À savoir

En cours de vie de votre contrat, vous pourrez changer de mode de gestion à tout moment et sans frais. La gestion pilotée est donc accessible sans engagement.

Avertissement : Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

# À CHACUN SON ORIENTATION DE GESTION

Modéré - Équilibre - Dynamique



## PROFIL « MODÉRÉ »

Votre horizon de placement : 3 ans

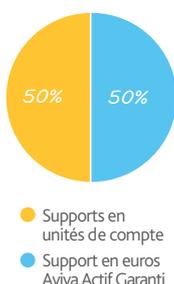


*Vous souhaitez privilégier la maîtrise du risque portant sur votre investissement par rapport à l'espérance de rendement*

À destination des investisseurs tolérant un niveau de risque faible et souhaitant privilégier la maîtrise du risque portant sur leur investissement par rapport à l'espérance de rendement. L'orientation de gestion « Modéré » a pour objectif principal de valoriser le capital sur un horizon de placement recommandé de 3 ans tout en limitant le risque de perte en capital.

## PROFIL « ÉQUILIBRE »

Votre horizon de placement : 5 ans

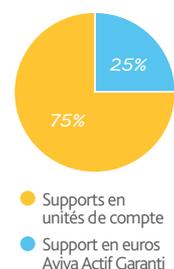


*Vous souhaitez concilier espérance de rendement et risque mesuré, et êtes prêt à voir la valeur de votre investissement fluctuer à la hausse comme à la baisse*

À destination des investisseurs souhaitant concilier espérance de rendement et risque mesuré, étant, de ce fait, prêts à voir la valeur de leur investissement fluctuer à la hausse comme à la baisse et disposant d'un horizon de placement de 5 ans. L'orientation de gestion « Équilibre » a pour objectif principal de valoriser le capital sur un horizon de 5 ans, via un investissement également réparti entre supports en unités de compte et support en euros sécurisé. Les risques de perte en capital et de volatilité sont plus importants que dans l'approche « Modéré ». À ce risque plus élevé est liée une espérance de rendement supérieure à celle de l'orientation « Modéré » sur la période de placement recommandée.

## PROFIL « DYNAMIQUE »

Votre horizon de placement : 8 ans et plus



*Vous souhaitez privilégier la recherche d'un rendement élevé, et êtes prêt à supporter un niveau de risque de perte en capital élevé, ainsi que des fluctuations à la hausse comme à la baisse de votre investissement*

À destination des investisseurs souhaitant privilégier la recherche d'un rendement élevé, dont l'horizon de placement est de 8 ans ou plus, et prêts à supporter, à cette fin, un risque de perte en capital élevé sur cet investissement ainsi que le risque que l'investissement subisse d'importantes fluctuations à la hausse comme à la baisse. L'orientation de gestion « Dynamique » a pour objectif principal de maximiser l'espérance de rendement sur un horizon de placement long terme. L'allocation de cette orientation est de ce fait principalement investie à travers des unités de compte qui présentent un risque de perte en capital et de volatilité particulièrement élevé.

## OPÉRATIONS COURANTES & GESTION PILOTÉE



Dans le cadre de mon contrat en gestion pilotée, je peux :

- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| - Changer de mode de gestion à tout moment                                    | ✓ | - Mettre en place des versements programmés | ✓ |
| - Changer d'orientation de gestion (conformément à votre profil investisseur) | ✓ | - Effectuer des versements libres           | ✓ |
| - Suivre mon contrat en ligne   | ✓ | - Réaliser un arbitrage                     | ✗ |
| - Profiter d'Aviva Multi Bonus  | ✗ | - Choisir mes supports d'investissement     | ✗ |

Evolution Vie est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative de type multisupport souscrit par l'ADER auprès d'Aviva Vie commercialisé par JDHM Vie. Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 13, rue d'Uzès - 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Aviva Vie est une Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 70 avenue de l'Europe, 92270 Bois-Colombes. 732 020 805 R.C.S. Nanterre.

ADER, Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite – Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, 24-26, rue de la Pépinière 75008 Paris.

Document non contractuel à caractère publicitaire à jour au 03/04/2019.